

Image not found or type unknown



APS et impossibilité de continuer ses études ?

Par **anyishi**, le **08/12/2012** à **15:41**

D'après ce que j'ai entendu, si j'obtiens une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) d'une durée de 6 mois pour trouver du travail, je ne peux plus continuer mes études ? Est-ce vrai s'il vous plait ?
Merci à tous pour vos réponses.